## **ANNEXE 3** (pris en application de l'article 80)

MODÈLE INDICATIF D'AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS POUR LES MARCHÉS DONT LE MONTANT EST INFÉRIEUR A 130 000 Euro HT POUR L'ÉTAT 200 000 Euro HT POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- 1. Nom et adresse de l'acheteur public.
- 2. Procédure de passation choisie. En cas de marché négocié sans publication préalable d'un avis d'appel public à la concurrence, justification.
- 3. Marchés publics de fournitures : numéro de référence de la nomenclature visée à l'article 27 du code des marchés publics, nature et quantité des produits fournis, le cas échéant, par fournisseur.

Marchés publics de services : catégorie du service et description ; numéro de référence de la nomenclature visée à l'article 27 du code des marchés publics ; quantité de services achetés. Marchés publics de travaux : nature et étendue des prestations, caractéristiques générales de l'ouvrage.

- 4. Date d'attribution du marché.
- 5. Critères d'attribution du marché.
- 6. Nombre des offres reçues.
- 7. Nom et adresse du ou des titulaires du marché.
- 8. Prix ou gamme des prix (minimum/maximum) payés.
- 9. Valeur de l'offre (des offres) retenue(s) ou offre la plus élevée et offre la moins élevée prises en considération pour l'attribution du marché.
- 10. Le cas échéant, valeur et part du marché susceptible d'être sous-traitée à des tiers.
- 11. Date de publication de l'avis d'appel public à la concurrence.
- 12. Date d'envoi du présent avis.

## ANNEXE 4 (pris en application de l'article 80)

MODÈLE INDICATIF D'AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCOURS POUR LES MARCHÉS DONT LE MONTANT EST INFÉRIEUR A 130 000 Euro HT POUR L'ÉTAT 200 000 Euro HT POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- 1. Nom et adresse de l'acheteur public.
- 2. Description du projet.
- 3. Nombre total des participants.
- 4. Nombre de participants étrangers.
- 5. Lauréat(s) du concours.
- 6. Le cas échéant, prime(s).
- 7. Référence de l'avis de concours.